

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 6 mars 2023
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/86
Rapporteur : M. Olivier MONGE

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2022/86 concernant l'évolution du réseau de bus urbains Nyon-Prangins,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de prendre acte de la mise en place du réseau de bus optimisé dès le 15 décembre 2023, pour l'horaire 2024, pour un montant de CHF 3'700'000.- ;
2. de prendre acte du prolongement des lignes de bus urbaines vers les communes de Crans et d'Eysins, dès le 15 décembre 2024, pour un montant annuel de CHF 3'400'000.-, sous réserve de l'accord des Autorités des communes concernées ;
3. de prendre acte qu'en cas d'accord, ces prolongations de lignes pourront être effectives dès 2024 ou 2025, sous réserve de l'acceptation du projet par les organes délibérants des communes de Crans et d'Eysins ;
4. de prendre acte que le rapport-préavis N° 2022/86 vaut réponse aux postulats suivants :
 - a. Postulat de M. le Conseiller communal Pierre Girard intitulé « Transports publics, parcours de la ligne 10.805 »,
 - b. Postulat de MM. les Conseillers communaux Vadim Rochat et Alexander Federau intitulé « Pour un service de transport à la demande aux TPN ».

Au vote, les conclusions du rapport-préavis sont acceptées à l'unanimité.

Pour extrait conforme levé le 7 mars 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

